

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2014-0002/DC/DG du 15 janvier 2014 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination du président de la Commission de la transparence (CT) par intérim

NOR : HASX1430024S

Le collège de la Haute Autorité de santé, ayant valablement délibéré en sa séance du 15 janvier 2014,
Vu les articles L161-41 et L 161-42 du code de la sécurité sociale ;
Vu le décret du président de la République du 10 janvier 2008 portant nomination de M. le Pr.Gilles Bouvenot en sa qualité de membre du collège pour une durée de six ans ;
Vu la décision du collège de la HAS du 9 mars 2011 portant nomination des membres de la Commission de la transparence prévue à l'article R. 163-15 du Code de la sécurité sociale ;
Considérant la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement de la Commission de la transparence,

Décide :

Article 1^{er}

M. Jean-Luc Harousseau, président du collège, est nommé président de la Commission de la transparence, par intérim.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 15 janvier 2014.

Pour le collège :
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU